



Introduction à la pratique d'observation territoriale des **GES**

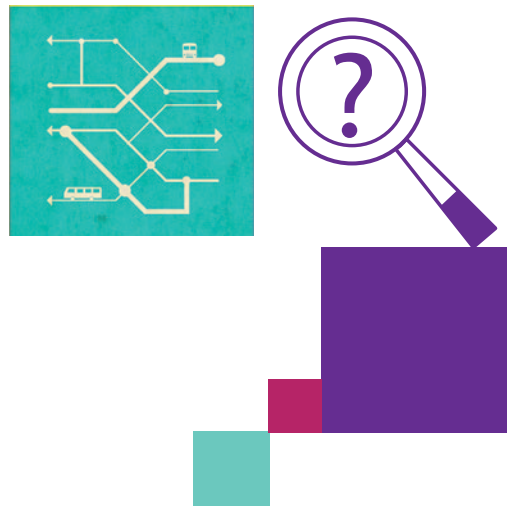
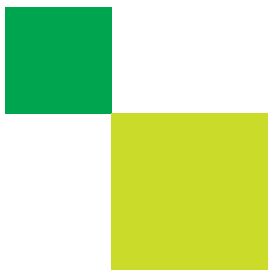


CAHIER INTRODUCTIF

CAHIER N°1



R.A.R.E.
Réseau des Agences Régionales de l'énergie et de l'environnement





Introduction à l'observation territoriale des GES

sommaire

I. Introduction à l'observation territoriale des GES	4
II. Principes de l'observation énergie/GES	6
A / Pourquoi observer ? Rôle de l'observation des émissions de GES et des productions/consommations énergétiques	6
B / Comment observer ? Présentation synthétique des principes de base de l'observation	7
1 / Utiliser des déterminants d'activité pour établir un état des lieux	7
2 / Le cas particulier et central de l'énergie	7
3 / Autres sources : émissions d'origines non énergétiques	8
4 / Les enjeux de l'observation	8
C / Que doit-on observer ? Définitions du terme GES	9
1 / Quels gaz prendre en compte ?	9
2 / Quelles sont les sources d'émission sur le territoire ?	10
3 / Quels périmètres considérer ?	10
D / Qui doit observer ? Présentation des acteurs de l'observation	11
1 / Les fournisseurs de données	11
2 / Agrégateurs/analystes	11
3 / Acteurs institutionnels	11
III. Conclusion	12



I. Introduction à l'observation territoriale des GES

Les politiques et mesures décidées et mises en place par la France doivent lui permettre de respecter ses engagements dans le domaine de l'énergie et du climat :

- au titre du Protocole de Kyoto, soit une stabilisation de ses émissions de gaz à effet de serre sur le période 2008-2012 au niveau des émissions de 1990 ;
- au plan communautaire, notamment ceux négociés dans le cadre du paquet énergie climat : contribution de la France à l'objectif communautaire de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (pour la France : - 21 % pour les secteurs couverts par le système communautaire d'échange de quotas et - 14 % pour les autres secteurs), contribution de la France à l'objectif communautaire d'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique et contribution à l'objectif communautaire d'une part de 20 % (23 % pour la France) d'énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie, à horizon 2020 ;
- dans le prolongement de ces deux niveaux d'objectifs, la poursuite du facteur 4, à savoir une division par quatre de nos émissions à l'horizon 2050, initiée au sein de la loi d'orientation sur l'énergie de 2005, constitue l'objectif ambitieux inscrit formellement dans le Grenelle Environnement en 2007.

L'ancrage territorial de la politique nationale de lutte contre le changement climatique constitue une condition de sa réussite. Les collectivités territoriales disposent en effet, à travers leurs compétences, de nombreux leviers d'action et de mobilisation des acteurs.

C'est dans cet esprit que le Grenelle Environnement dote les collectivités d'une responsabilité forte dans le plan d'action du pays pour atteindre ces objectifs par le biais de deux obligations :

- obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan de leurs émissions de GES et de mettre en place un plan d'action (Plan Climat Énergie Territorial) ;
- obligation pour l'État et la Région de mettre en place une stratégie au niveau régional (Schéma Régional Climat Air Énergie) assortie d'objectifs chiffrés et d'une volonté de coordination des démarches infrarégionales.

En amont de cet ancrage territorial, **la capacité d'observation des émissions de GES constitue un pré-requis indispensable à toute politique d'atténuation du changement climatique.** C'est, en effet, à partir d'une observation des sources d'émissions de GES liées au territoire que la collectivité peut déterminer les enjeux prioritaires, définir des plans d'action et réaliser un suivi de leur réalisation et de leurs impacts.

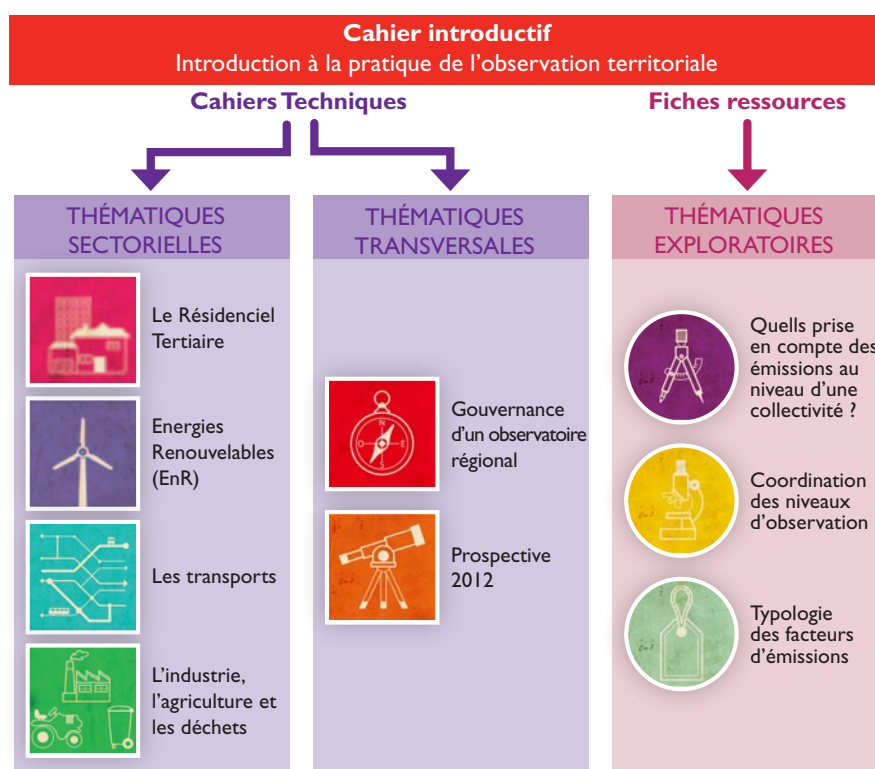
L'observation des GES s'inscrit également dans la perspective d'une mise en cohérence des objectifs de réduction à différentes échelles de territoires. Cette cohérence nécessite de faire progresser les méthodes de comptabilisation, de collecte de données, en particulier au niveau régional : ce niveau territorial est en effet considéré comme le plus pertinent pour mener à bien cette activité d'observation. Le développement de structures d'observation régionales représente en ce sens un enjeu majeur de capitalisation de données et de pratiques méthodologiques de nature à structurer progressivement l'accompagnement des plans d'actions.

Dans cette optique, le groupe de travail OTEC a souhaité mettre à disposition des observatoires régionaux et de leurs partenaires une série de cahiers techniques visant à couvrir les principales problématiques de l'observation territoriale avec un double objectif :

- contribuer à l'harmonisation des travaux par la diffusion de bonnes pratiques est une première clé d'entrée sur l'observation pour les structures naissantes. Les cahiers techniques constituent des « porter à connaissance » des acquis des structures et des acteurs les plus expérimentés ;
- distinguer les pratiques et méthodes consensuelles de celles encore en débat. Dans cet esprit, des fiches ressources présentent des réponses apportées par différentes régions à des problématiques méthodologiques spécifiques. Ces fiches se distinguent des cahiers techniques qui proposent des solutions considérées comme étant les plus fiables à ce jour par les experts des groupes.

Ces documents peuvent constituer pour un observatoire un point de départ pour la constitution d'une « boîte à outils » régionale de l'observation de l'énergie et du climat.

Le schéma ci-dessous représente la structure par thématique du dispositif des cahiers techniques :



Le présent cahier central a pour objectif de présenter les principes fondateurs de l'observation territoriale ; il doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi observer ? Quels sont les objectifs poursuivis par l'observateur ?
- Comment observer ? Quels sont les axes méthodologiques partagés au niveau territorial ?
- Que doit-on observer ? Quels critères déterminent l'objet observé et les principaux choix à opérer (périmètres, types de GES, sources d'émissions) ?
- Qui doit observer ? Quels acteurs doivent être impliqués dans un projet d'observation territoriale ?

Ce cahier présente un certain nombre de renvois vers les cahiers techniques et fiches ressources permettant d'approfondir une problématique spécifique.



II. Principes de l'observation énergie/GES

A / Pourquoi observer ? Rôle de l'observation des émissions de GES et des productions/consommations énergétiques

L'observation s'inscrit dans le cheminement vers la définition et la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de lutte contre le changement climatique tel qu'un PCET. Ce cheminement est décrit selon les étapes suivantes :

- sensibiliser et organiser le portage politique ;
- diagnostiquer et mobiliser ;
- construire une stratégie énergie climat (ou un PCET) et la mettre en œuvre ;
- suivre et évaluer les actions mises en œuvre.

Concernant la phase de diagnostic, il est utile de préciser que le périmètre du Plan Climat intègre un volet adaptation au changement climatique qui nécessite d'aller vers des champs d'études complémentaires telle qu'une analyse de la vulnérabilité du territoire. Les observatoires sont encore peu nombreux à investir cette question et les cahiers techniques ne l'abordent pas au sein de cette version. Les collectivités pourront cependant sur ce thème s'appuyer sur le volet adaptation du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et sur l'analyse de la vulnérabilité régionale associée à cet exercice.

Au sein de ce cheminement, l'activité d'observation est principalement représentée par la réalisation du diagnostic territorial initial, qui représente l'état « 0 » du territoire et conduit à l'identification des principaux enjeux de réduction des émissions de GES par secteur. C'est à partir de ces enjeux que s'établissent les priorités du plan d'action de la collectivité en matière de réduction de ses émissions.

Par ailleurs, on constate que les différents observatoires régionaux couvrent aujourd'hui un périmètre d'activité plus large que cette seule activité d'observation. Ils vont notamment permettre :

- d'identifier les potentiels de réduction, établir des scénarios prospectifs : au-delà des propositions d'actions issues du diagnostic et de la concertation, l'observatoire apporte également son expertise sur la construction de scénarios d'évolution des émissions appuyés notamment sur des études de potentiels ;
- d'aider au suivi et à l'évaluation de la stratégie : au-delà de la phase initiale d'établissement du plan d'action, l'observation des variables initiales du diagnostic, la constitution d'indicateurs pertinents pour suivre les mesures mises en œuvre constituent un travail d'accompagnement essentiel des décideurs dans la mise en œuvre et la révision des plans d'actions ;
- de constituer un pôle d'expertise sur le sujet de la lutte contre le changement climatique appuyant le partage de l'information auprès des décideurs : la mise en œuvre d'une stratégie énergie climat repose également sur une animation des acteurs territoriaux qui doit pouvoir s'appuyer sur un pôle d'expertise et d'interprétation dont les connaissances acquises lors de la phase d'observation sont le socle.

L'ensemble des cahiers présentés ici porte essentiellement sur la partie « observation » qui sera entendue ici comme l'activité visant à établir un état des lieux des consommations et des productions énergétiques locales et des émissions de GES du territoire. Cette activité, décrite dans les différents cahiers, comprend une part de méthode et une part de collecte de données d'entrée. Les phases correspondant à la fixation d'objectif, à l'évaluation ne seront qu'évoquées dans ces documents.

B / Comment observer ? Présentation synthétique des principes de base de l'observation

Dans un premier temps, la mission d'observation vise la réalisation d'un bilan territorial des émissions de GES. Il conviendra de distinguer les problématiques spécifiques à l'échelle infrarégionale de la pratique, déjà plus ancienne, au niveau régional.

Rappelons qu'en ordre de grandeur¹, (données pour la France en 2008) :

- les émissions de CO₂ représentent les trois quarts (en PRG²) des émissions des six gaz à effet de serre couverts par le protocole de Kyoto ;
- il est également important de préciser que les émissions de CO₂ sont dues pour 94 % à la production et à la consommation d'énergie et pour 6 % au reste ;
- au final, 71 % des GES sont liés à la combustion d'énergie et 29 % sont dus à d'autres causes.

Ces données intègrent le volet utilisation des terres, leur changement et la forêt (UTCF), volet non pris en compte pour les travaux régionaux et locaux.

1. Utiliser des déterminants d'activité pour établir un état des lieux

Définition : le bilan des émissions de GES vise à évaluer en ordre de grandeur, pour une collectivité ou un territoire donné, les émissions de gaz à effet de serre engendrées par l'ensemble des processus physiques qui sont nécessaires à l'existence d'une activité ou organisation humaine.

Principe : la pratique la plus courante consiste en une combinaison de déterminants d'activité avec des facteurs d'émissions moyens. Dans la très grande majorité des cas, il n'est pas envisageable de mesurer directement les émissions de gaz à effet de serre résultant d'une action donnée. En effet, si la mesure de la concentration en gaz à effet de serre dans l'air est devenue une pratique scientifique courante, ce n'est qu'exceptionnellement que les émissions peuvent faire l'objet d'une mesure directe.

La seule manière d'estimer ces émissions est alors de les obtenir par le calcul, à partir de données dites d'activité : nombre de camions qui roulent et distance parcourue, nombre de tonnes d'acier achetées, nombre de vaches qui ruminent, quantité d'énergie fossile consommée etc. Les inventaires conventionnels - notamment les inventaires par pays dans le cadre du Protocole de Kyoto - sont établis de la sorte.

Cf. Fiche ressource "Typologie des facteurs d'émission"

2. Le cas particulier et central de l'énergie

Définition : le bilan énergétique ou bilan de la consommation d'énergie finale est l'inventaire de l'utilisation de l'énergie sur le territoire. Ceci signifie qu'il ne concerne que l'énergie livrée et effectivement consommée et retraduit les besoins du territoire en termes de déplacement, de chauffage, d'éclairage, de production de biens et services.

Le bilan énergétique est notamment indispensable pour comprendre les spécificités régionales en matière de consommation énergétique afin de dégager les pistes d'actions et d'orientations dans le domaine de l'efficacité énergétique, de la maîtrise de la demande et du développement des énergies renouvelables.

Principe : le bilan énergétique doit pouvoir indiquer a minima :

- la consommation d'énergie finale des secteurs résidentiel et tertiaire, industriel, agricole et des transports, avec une ventilation par filière énergétique (charbon, pétrole, gaz, électricité, énergies renouvelables et déchets) et par usage. Une attention particulière doit être apportée aux secteurs à consommation diffuse dans la mesure où c'est là que se joue la plus-value de l'action de la collectivité ;
- une présentation du parc et des volumes de production énergétique pour chaque filière d'énergie renouvelable (biogaz, bois énergie, déchets, géothermie, solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien, hydraulique...). Il différenciera la production de chaleur d'origine renouvelable et la production électrique d'origine renouvelable ;
- une présentation du parc et de la production et transformation d'énergie d'origine fossile.

¹Source : Site internet SOeS "Chiffres clés du climat France et Monde" (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

²Pouvoir de Réchauffement Global

Cohérence des bilans énergétiques aux différents niveaux local, régional et national

À priori, il serait souhaitable que les bilans de l'énergie soient établis selon la même logique aux différents niveaux local, régional et national, pour des raisons de cohérence globale, notamment dans le chiffrage de la consommation finale énergétique des différents secteurs.

Toutefois, assurer cette cohérence présente un certain nombre de difficultés :

- le bilan énergétique régional s'inspire du bilan énergétique national, mais il est différent dans la mesure où certaines informations ne peuvent pas être régionalisées (consommations de l'armée ou du réseau ferré, consommations de gros consommateurs confidentielles dans leur région, etc.) et surtout parce que les flux (notamment de transports de voyageurs et de marchandises) entre régions sont beaucoup plus denses et beaucoup moins bien connus que les échanges avec l'étranger³ ;
- certaines données connues au niveau national (exemple : la consommation finale d'énergie pour des usages non énergétiques) ne peuvent être ventilées au niveau régional avec la même méthodologie, pour des raisons notamment de coût d'accès aux données ou de confidentialité ;
- le niveau régional peut adopter des règles de comptabilité différentes du niveau national pour mettre en valeur certains secteurs (exemple : l'énergie utilisée dans les réseaux de chaleur comptabilisée en consommation finale ou en consommation intermédiaire du secteur de la production d'énergie) ;
- au niveau régional, il est parfois possible d'obtenir des données plus précises qu'au niveau national sur certains sujets, qui ne permettent pas de « boucler » avec les résultats nationaux (exemple : les consommations énergétiques dans les transports, le bâtiment résidentiel et le tertiaire, la production d'énergies renouvelables...).

Il est néanmoins important que les différences avec le bilan national soient clairement explicitées pour éviter des erreurs d'interprétation.

Le bilan énergétique, obligatoire dans le cadre de l'élaboration des SRCAE, doit être distingué du bilan des émissions de GES. La distinction tient à plusieurs éléments :

- le bilan énergétique n'intègre pas, par définition, les émissions d'origine non énergétique telles que celles liées aux process industriels, aux déchets et à l'agriculture, qui ne sont pas comptabilisées ;
- en terme d'objectif, le bilan énergétique vise avant tout l'identification des potentiels d'économie d'énergie d'un territoire mais aussi le chemin à parcourir pour atteindre l'indépendance énergétique (c'est notamment le cas des situations insulaires).

3. Autres sources : émissions d'origine non énergétique

Comme évoqué en introduction de cette partie, les émissions de GES sont issues pour 29 % de causes non liées à la consommation d'énergie. Réaliser un profil climat couvrant l'ensemble des émissions nécessite donc de s'intéresser aux secteurs les plus concernés par les émissions d'origine non énergétique à savoir :

- les activités agricoles (l'élevage) ;
- les procédés industriels au sens de la CNUCC ;
- la gestion des déchets ;
- la gestion de la biomasse.

Cf. Cahier technique "Industrie, agriculture, déchets"

4. Les enjeux de l'observation

L'enjeu de la précision : concernant les enjeux de précision, la plupart des démarches de ce type fonctionnent sur la base de facteurs d'émissions moyens assortis d'incertitudes parfois élevées. Les résultats obtenus n'expriment par conséquent, dans certains cas, que des ordres de grandeur. Toutefois, cette précaution n'empêche pas la prise de décision car dans la majorité des cas, disposer d'un ordre de grandeur et de la maîtrise du niveau d'incertitude suffisent largement à la mise en évidence des postes d'émissions à forts enjeux pour l'action. Enfin, rappelons que l'écueil le plus important est d'accepter un raccourci du type « pas de données, pas d'émissions ».

Par ailleurs, il faut rappeler que la précision du résultat est également fonction du temps passé et de l'investissement dans la réalisation du bilan des émissions quelle que soit l'échelle territoriale considérée. Cette règle est d'autant plus forte si on tend vers l'analyse d'échelles

³Sauf pour les îles où la question a du sens, la notion d'indépendance énergétique n'est d'ailleurs pas mise en avant au niveau régional. La production du pays est essentiellement assurée par de grands équipements qui sont à vocation nationale et non régionale.

territoriales plus petites avec un équilibre à trouver entre la précision des données d'activités (importantes mais rares à ces échelles) et le coût (potentiellement élevé pour des petites collectivités).

Globalement, ces questions de niveau de précision doivent être abordées en amont de la réalisation de l'état des lieux car elles conditionnent en partie la dimension opérationnelle du résultat.

L'enjeu de la méthode choisie : dans le « comment », il faut tenir compte de l'existence actuelle de plusieurs périmètres et méthodes de comptabilisation des émissions de GES sur le marché. La première qualité d'une méthode repose sur sa capacité à couvrir les plus larges enjeux de réduction d'émissions de GES, liée aux périmètres de comptabilisation de ces émissions.

Néanmoins, le choix de la méthode est également guidé par sa qualité de réponse aux besoins spécifiques des territoires. Les besoins les plus souvent identifiés par une collectivité, au-delà du diagnostic initial des émissions du territoire, sont les suivants :

- mise en place d'une stratégie climat et de son pilotage ;
- mobilisation des acteurs ;
- déclinaison infrarégionale des objectifs ;
- mise en perspective régionale et/ou nationale du territoire ;
- comparabilité entre territoires ;
- exemplarité ;
- optimisation des moyens.

Il existe aujourd'hui deux grandes approches de comptabilisation des émissions de GES sur un territoire :

Le bilan ou diagnostic d'émission de GES qui permet de comptabiliser l'ensemble des émissions de GES nécessaires à l'ensemble des activités prenant part sur le territoire de la collectivité (émissions dites « directes » et « indirectes »).

L'inventaire GES : estimation en équivalent CO₂ des émissions des 6 gaz à effet de serre du protocole de Kyoto, sur la base de l'inventaire européen CORINAIR. Cette méthode utilise une « approche source ». Il s'agit d'estimer les émissions de GES liées aux consommations d'énergie et/ou à certains procédés industriels prenant place sur un territoire déterminé.

Cf. Fiche ressource "Synthèse des méthodologies de comptabilisation des émissions de GES d'un territoire"

C / Que doit-on observer ? Définitions du terme GES

L'objet observé lors de la réalisation d'un inventaire des émissions de GES regroupe notamment la question des GES pris en compte, des sources de données entrant dans l'identification des déterminants de l'activité ainsi que du périmètre des activités concernées par la comptabilisation.

La réalisation d'inventaires des émissions de GES au niveau national est basée sur des principes génériques qui peuvent être appliqués au niveau régional :

- les périmètres : un choix spécifique au niveau territorial ;
- quels types de gaz prendre en compte ?
- quelles sources d'émissions observer ?

1. Quels gaz prendre en compte ?

Pour l'heure, toutes les méthodes standardisées ou officielles d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre partagent quelques caractéristiques :

- seuls sont comptabilisés les gaz directement émis, et non ceux qui apparaissent dans l'atmosphère à la suite de réactions chimiques ou photochimiques grâce à des émissions de précurseurs (cas de l'ozone troposphérique) ;
- seuls sont comptabilisés les gaz émis dans la troposphère, et non ceux émis dans la stratosphère (cas d'une partie des émissions des avions en vol) ;
- seuls sont comptabilisés les gaz émis par l'action humaine. De facto, sont exclus certaines émissions (volcanisme, même hors éruptions). Un point d'attention particulier est à observer quant à la difficulté de classer certaines sources dans la catégorie « anthropique » ou « non anthropique » (exemple : les feux de forêts, les zones humides, etc.). En cas de besoin, il peut être utile de se reporter à la classification retenue par la CCNUCC (CRF).

Les gaz à effet de serre qui correspondent à cette définition sont essentiellement ceux qui sont repris dans le cadre du protocole de Kyoto - initiative internationale phare en matière de réduction des gaz à effet de serre :

- le gaz carbonique (CO₂) d'origine fossile, dont la durée de résidence dans l'atmosphère est de l'ordre du siècle ;
- le méthane (CH₄), dont la durée de résidence dans l'atmosphère est de l'ordre de la décennie ;

- l'oxyde nitreux ou protoxyde d'azote (N_2O), dont la durée de résidence dans l'atmosphère est de l'ordre du siècle ;
- les hydro fluorocarbures ($C_nH_mF_p$), dont la durée de résidence dans l'atmosphère s'échelonne de quelques semaines à quelques siècles ;
- les perfluorocarbures (C_nF_{2n+2}), dont la durée de résidence dans l'atmosphère est de l'ordre de quelques siècles à plusieurs dizaines de millénaires ;
- l'hexafluorure de soufre (SF_6), dont la durée de résidence dans l'atmosphère est de quelques milliers d'années.

Il y a d'autres gaz à effet de serre bien connus, notamment la vapeur d'eau et les CFC (Chlorofluorocarbures), qui répondent aux deux caractéristiques précitées mais qui ne sont pas inclus dans le protocole de Kyoto, pour l'une des deux raisons suivantes :

- ils sont déjà régis par un autre accord international (cas des CFC), parce que leur effet « nocif » ne se limite pas à l'augmentation de l'effet de serre ;
- leurs émissions n'ont pas d'effet direct sur la concentration dans l'atmosphère (cas de la vapeur d'eau émise par l'homme dans la troposphère).

Il existe d'autres gaz à effet de serre moins connus tels que le NF_3 et d'autres potentiellement candidats. Mais en l'absence de consensus et de connaissances suffisantes, actuellement il est recommandé de ne pas les inclure.

2. Quelles sont les sources d'émission sur le territoire ?

En règle générale, les nomenclatures d'observation au niveau territorial sont basées sur celles définies au niveau national. Les cahiers techniques sectoriels sont construits sur cette base.

Cf. Cahiers techniques "Bâtiments, Transport, Énergies Renouvelables, Industries, agriculture et déchets"

3. Quels périmètres considérer ?

On entend ici par « périmètre » la problématique de **définition des activités du territoire pour lesquelles on va comptabiliser les émissions mais également la prise en compte ou non, pour une activité donnée, des émissions directes et indirectes.**

Cette notion de périmètres, dont les principaux enjeux vous sont présentés dans la fiche ressource dédiée, est au centre des questionnements autour de la mise en œuvre des dispositions de la loi Grenelle 2 et du cadre réglementaire dans lequel doit être réalisé le bilan initial des émissions.

Dans la pratique, les observatoires impliqués dans l'accompagnement de ces travaux mettent actuellement en œuvre des approches différentes de comptabilisation des émissions de GES tant au niveau régional qu'infra-régional.

Concernant le périmètre des activités prises en compte, l'appui à la mise en œuvre d'une stratégie régionale énergie climat s'appuie sur une approche territoriale dans la majorité des cas, l'approche centrée sur le périmètre « patrimoine et service » ciblant plus spécifiquement les leviers internes de la collectivité.

Concernant les méthodes de comptabilisation pour une même activité, on distingue dans les travaux des observatoires les approches globales, tenant compte notamment des émissions indirectes générées en dehors du territoire, des approches type inventaire qui se concentrent sur les émissions directes, ou encore des approches mixtes notamment sur le secteur des transports. Les inventaires ou méthodes mixtes reposent dans certains cas sur les cadastres⁴ des émissions réalisés par les **AASQA** au niveau régional.

Cf. Fiche ressource "Périmètres"

⁴Dans quelques cas plus rares (Alsace), les acteurs s'appuient sur un cadastre au sens propre. Cette démarche, menée à une maille très fine (km^2), est beaucoup plus lourde et coûteuse en moyens humains et financiers pour l'observatoire, même si elle est permise au final une mise à disposition gratuite auprès des territoires.

D / Qui doit observer ? Présentation des acteurs de l'observation

Au-delà des méthodes, la fonction d'observation territoriale est le résultat d'un empilement de structures et de participations aux différentes étapes de préparation, de construction, d'accompagnement et d'animation des bilans.

On distingue ainsi trois « types » d'acteurs :

1. Les fournisseurs de données

Ces fournisseurs de données peuvent être sur ou en dehors du territoire mais leur participation au bilan initial est une des données clés de sa réussite. On compte divers types de fournisseurs de données en distinguant les opérateurs nationaux et locaux mais aussi en distinguant les fournisseurs de données brutes de ceux qui produisent des données secondaires.

La dernière distinction concerne les fournisseurs de données techniques (parc de production, connaissance du patrimoine, etc) de ceux qui produisent des analyses socio-économiques dont les informations sont essentielles à la territorialisation des enjeux et des leviers d'action.

2. Agrégateurs/analystes

Il s'agit du rôle principal des observatoires régionaux. Ils ont pour objectif la récupération et la structuration des données utiles afin de la rendre homogène mais leur valeur ajoutée principale réside dans leur capacité à formaliser et interpréter ces données dans une perspective d'action et de valorisation (depuis l'identification des enjeux principaux du plan d'action jusqu'à des exercices plus complexes d'études de potentiels et de prospective).

3. Acteurs institutionnels

Moins directement impliqués dans la réalisation des exercices de bilan, ils sont pour autant les garants de l'initiative de départ, de l'appui financier et de la pérennité des bilans d'émissions. Au-delà des bilans, ils sont notamment les garants de la formalisation du plan d'action au travers de l'animation et de la mobilisation des acteurs au niveau régional et sont, avec la mise en œuvre du Grenelle Environnement, les dépositaires de la coordination des exercices de bilans infrarégionaux. Souvent membres fondateurs des observatoires, il s'agit le plus souvent de l'État, de l'ADEME et du Conseil régional.

L'observatoire régional constitue souvent la synthèse des acteurs impliqués aux différents niveaux de réalisation et d'accompagnement des bilans d'émissions. Sa composition et son mode de fonctionnement sont constitués autour de la nécessité de faire travailler ensemble des structures ayant des intérêts et des compétences différentes, toutes indispensables dans le processus.

Cf. Cahier technique "Gouvernance"



III. Conclusion

L'observation territoriale énergies-GES est un champ de réflexion encore en cours de construction, aussi ces cahiers techniques seront amenés à évoluer et à être mis à jour régulièrement.

Bien que les territoires se soient déjà fortement impliqués dans la mise en œuvre d'une stratégie climat, le principal enseignement retiré des évolutions récentes des contextes européens et nationaux est la nécessité de faire participer l'ensemble des échelles territoriales à l'atteinte d'objectifs chiffrés partagés. Cette évolution nécessite de faire progresser les méthodes de comptabilisation pour :

- être en mesure de comparer les exercices de bilan GES ;
- parvenir à une répartition opérationnelle des objectifs de réduction des émissions de GES entre les acteurs.

Cette problématique impose de progresser vers une harmonisation des méthodes de comptabilisation des émissions. À l'échelle nationale, les décrets d'application de la loi Grenelle 2 en cours de rédaction devraient proposer la création d'un pôle de coordination national chargé d'appuyer les Préfets de région et Présidents de conseils régionaux dans leur objectif de mise en cohérence des exercices aux différentes échelles territoriales.

Cette première étape de cadrage au niveau national est complémentaire d'une démarche de mise en transparence des méthodes afin de rendre cohérent, à terme, la répartition de l'effort et les leviers opérationnels disponibles dans chaque territoire.

Présentation du réseau OTEC (Outils Territoriaux Énergie Climat)

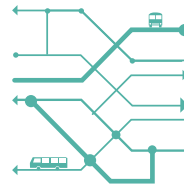
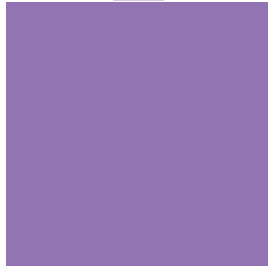
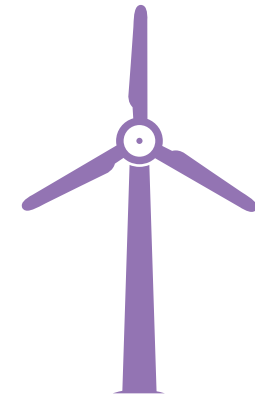
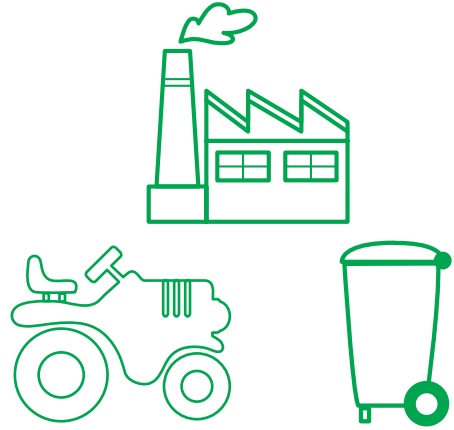
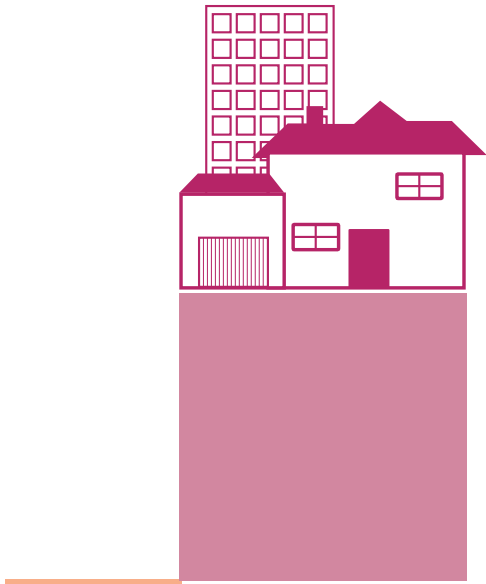
Dans le cadre de la convention RARE-ADEME, un groupe dédié aux outils régionaux d'observation de l'énergie et du climat associant l'ADEME, le Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et le SOeS/sous-direction des statistiques de l'énergie a été initié. Initialement centré sur ces trois acteurs, il s'est aujourd'hui élargi à de nouveaux acteurs tels les DREAL et les CETE pour leur implication dans la gouvernance des observations ou pour leur expertise.

Ce groupe s'est fixé pour objectifs de répondre à de nombreux besoins en matière d'aide à la connaissance :

- dans un premier temps pour l'élaboration de méthodologies d'observation de l'énergie et des gaz à effet de serre ;
- puis, pour la constitution d'outils d'aide à la décision pour la planification énergétique locale.

Le principe de fonctionnement du groupe repose sur l'échange et la mise en commun d'expériences des dispositifs d'observation énergie climat en régions.

À l'origine de trois premiers cahiers techniques sur la constitution de bilan énergétique et GES à l'échelle régionale et d'indicateurs régionaux d'efficacité en CO₂ et de développement des EnR, le groupe OTEC s'est orienté en 2009 sur la création d'un dispositif de cahiers pédagogiques couvrant plus largement la fonction d'observation et ouvrant une porte sur les différentes problématiques rencontrées dans cet exercice.



PRÉSENTATION DU RÉSEAU OTEC (OUTILS TERRITORIAUX ENERGIE CLIMAT)

Dans le cadre de la convention RARE-ADEME, un groupe dédié aux outils régionaux d'observation de l'énergie et du climat associant l'ADEME, le Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et le SOeS sous direction des statistiques de l'énergie a été initié. Initialement centré sur ces trois acteurs, il s'est aujourd'hui élargi à de nouveaux acteurs tels les DREAL et les CETE pour leur implication dans la gouvernance des observatoires ou pour leur expertise.

Ce groupe s'est fixé pour objectifs de répondre à de nombreux soins en matière d'aide à la connaissance, dans un premier temps pour l'élaboration de méthodologies d'observation de l'énergie et des gaz à effet de serre, puis pour la constitution d'outils d'aide à la décision pour la planification énergétique locale.

Le principe de fonctionnement du groupe repose sur l'échange et la mise en commun d'expériences des dispositifs d'observation énergie climat en régions.

A l'origine de trois premiers cahiers techniques sur la constitution de bilan énergétique et GES à l'échelle régionale et d'indicateurs régionaux d'efficacité en CO₂ et de développement des EnR, le groupe OTEC s'est orienté en 2009 sur la création d'un dispositif de cahiers pédagogiques couvrant plus largement la fonction d'observation et ouvrant une porte sur les différentes problématiques rencontrées dans cet exercice

“

La capacité d'observation des émissions de GES constitue un pré-requis indispensable à toute politique d'atténuation du changement climatique. C'est, en effet, à partir d'une observation des sources d'émissions de GES liées au territoire que la collectivité peut déterminer les enjeux prioritaires, définir des plans d'action et réaliser un suivi de leurs réalisations et de leurs impacts. L'observation des GES s'inscrit également dans la perspective d'une mise en cohérence des objectifs de réduction à différentes échelles de territoires. Cette cohérence nécessite de faire progresser les méthodes de comptabilisation, de collecte de données, en particulier au niveau régional.

Le présent cahier central a pour objectif de présenter les principes fondateurs de l'observation territoriale ; il doit permettre de répondre aux principales questions introductives à la pratique de l'observation : Quels sont les objectifs poursuivis par l'observateur ? Quels sont les axes méthodologiques partagés au niveau territorial ? Quels critères déterminent l'objet observé ? Qui doit observer ?

”

Ce document a été rédigé par les participants au comité de pilotage du groupe OTEC à savoir :

- Agnès BREITENSTEIN (ADEME),
- Maurice GIRAULT (SOeS), Anne CHENE-PEZOT (ADEME),
- Marie-Laure FALQUE-MASSET (ARENE IdF),
- Eric VESINE (ADEME),
- Pierrick YALAMAS (RAEE),
- Pierre TAILLANT (ADEME).

L'animation du groupe de travail ainsi que la rédaction des livrables ont été coordonnées par Thomas BLAIS (ADEME).

La société de conseil I Care Environnement a assuré une co-animation et un appui à la rédaction des livrables de l'ensemble des groupes de travail.

RARE
Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement

